

PRIMES 2023

POUR LE VERRE À HAUT RENDEMENT

WALLONIE

PRIME À LA RÉNOVATION (CHÂSSIS+VERRE) DU GOUVERNEMENT WALLON

- Uniquement pour les particuliers
- Maison au moins 20 ans
- Pour le remplacement des châssis + SIMPLE vitrages par des châssis avec vitrages à haut rendement

Exigences minimales:

- Valeur U_w globale (châssis + vitrage) $\leq 1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$.
- Valeur U_g (vitrage) $\leq 1,0 \text{ W/m}^2\text{K}$
- La prime n'est attribuée que si la norme NBN S23-002 est respectée, et que si le vitrage est identifiable via un marquage sur l'espaceur entre les feuilles de verre.

Montant de la prime: basé sur le revenu conjoint imposable: Prime de base: 40 €/m².

Catégorie de revenus	Revenu de référence (Réf.) du ménage*	Majoration de la prime de base
C1	Réf. < 23.000 EUR	Prime de base multipliée x 3
C2	23.000,01 < Réf. < 32.700 EUR	Basispremie x 2
C3	32.700,01 < Réf. < 43.200 EUR	Basispremie x 1,5
C4	43.200,01 < Réf. < 97.700 EUR	Basispremie x 1

Info:

 <https://www.economie-energie.be/prime-chassis-wallonie/>

D'AUTRES PRIMES POSSIBLES POUR VOTRE RÉNOVATION

Info: site énergie du Service Public de Wallonie.

 <https://energie.wallonie.be/fr/primes.html?IDC=7015>

PRIMES DE LA CAPITALE BRUXELLES

RENOLUTION PREMIES 2023

- Nouveau nom pour la fusion de la Prime à l'énergie, la Prime à la rénovation de l'environnement résidentiel et la Prime à l'embellissement des façades en Région bruxelloise
- Déposer les demandes de subvention après la fin des travaux, dans les 12 mois suivant la dernière facture, via IRISbox = guichet électronique de la Région de Bruxelles-Capitale
- 45 primes RENOLUTION disponibles, aussi bien pour les travaux de rénovation que pour les économies d'énergie
- Conditions:
 - o Travaux à effectuer par des entrepreneurs professionnels
 - o Bâtiment d'au moins 10 ans
- L'attribution de la prime dépend de la catégorie de revenus (I, II ou III), et du type de menuiserie:
 - o Châssis et portes en bois = primes les plus élevées
 - o Primes bonus pour les châssis et portes acoustiques
- Plus d'info sur:
 -  <https://renolution.brussels/fr/les-primes-renolution-2022>



FLANDRES

MA PRIME DE RÉNOVATION

Ma prime de rénovation est la prime unifiée (ancienne prime à la rénovation et prime à l'énergie) pour les investissements dans la rénovation et l'économie d'énergie qui ont débuté le 1er octobre 2022.

Qui peut demander ma prime à la construction?

Toute personne qui investit dans une maison, un appartement, un immeuble d'habitation ou un bâtiment non résidentiel existant (par exemple, un immeuble de bureaux ou des locaux commerciaux). Les personnes qui investissent dans un bâtiment dont elles ne sont pas propriétaires ou dans un bâtiment qu'elles n'habitent pas ne peuvent prétendre à des primes que pour des investissements à haut rendement énergétique (isolation du toit, des murs et du sol, vitrage à haut rendement, chauffe-eau solaire, pompe à chaleur, etc.

Primes pour les fenêtres et les portes?

CATÉGORIE DES REVENUS LES PLUS BAS	CATÉGORIE DES REVENUS MOYENS	CATÉGORIE DES REVENUS LES PLUS ÉLEVÉS
Quel type de prime ? Verre et menuiserie extérieure 50 % de la facture Jusqu'à 5500 €	Quel type de prime ? Verre et menuiseries extérieures 35% de votre facture Jusqu'à 3850 €	Quel type de prime ? Verre à haut rendement jusqu'à 40 % de votre facture 16 €/m ²

Par conséquent, si seul le verre est remplacé, et non le cadre, vous appartenez à la catégorie des revenus les plus élevés et vous récupérez donc 16 €/m² avec un maximum de 40 % de votre facture.

Pour plus d'informations, consultez:

 <https://www.vlaanderen.be/bouwen-wonen-en-energie/bouwen-en-verbouwen/premies-en-belasting-voordelen/mijn-verbouwpremie/wie-kan-mijn-verbouwpremie-aanvragen>

MON PRÊT RÉNOVATION

À partir du 1er septembre 2022, certains peuvent demander un prêt.
Etes-vous éligible à ce prêt ?

Consultez le site:

 <https://www.vlaanderen.be/bouwen-wonen-en-energie/lenen/mijn-verbouwlening>

DES AIDES SUPPLÉMENTAIRES DANS VOTRE RÉGION?

Trouvez-les ici:

 <https://www.premiezoeker.be/>

AUTRES PRIMES POSSIBLES POUR VOTRE RÉNOVATION

Consultez:

 <https://www.mijnbenovatie.be/nl/wat-waarom/benovatiepremies-2023/>

